

TARIFS DES PRESTATIONS FUNERAIRES

	2020	A compter du 1er janvier 2021	Evolution (%)
<u>GESTION DU CIMETIERE</u>			
Concessions			
▫ Durée 15 ans (le m ²)	49,40 €	49,40 €	INCHANGE
▫ Durée 30 ans (le m ²)	99,80 €	99,80 €	INCHANGE
▫ Durée 50 ans (le m ²)	231 €	231 €	INCHANGE
Dépositaire			
▫ Droit d'entrée	34,80 €	34,80 €	INCHANGE
▫ du 2ème au 6ème mois (par jour)	1,19 €	1,19 €	INCHANGE
<i>Les corps ne peuvent rester plus de six mois dans le dépositaire communal (décret du 28/11/2011)</i>			
<u>GESTION DU COLUMBARIUM</u>			
▫ Le coffret renouvelable tous les 5 ans	90,80 €	90,80 €	INCHANGE
▫ Le coffret renouvelable tous les 10 ans	192,70 €	192,70 €	INCHANGE
▫ Location temporaire d'un coffret : Pour 6 mois max (dépôt temporaire)	42,30 €	42,30 €	INCHANGE
<u>SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</u>			
<i>Le service est supprimé par Délibération du Conseil Municipal du 15 août 2015</i>			
<u>TAUX DE VACATION DE POLICE</u>			
▫ Montant des vacations	20 €	20 €	INCHANGE
<i>Date du Conseil Municipal 21/01/2009</i>			